

Nantes, le 18 octobre 2019

Assemblée régionale des 17 et 18 octobre

Répondre aux enjeux éducatifs : une dotation aux lycées publics augmentée et plus adaptée pour assurer les meilleures conditions d'accueil

L'assemblée régionale des Pays de la Loire vote en séance plénière du 17 et 18 octobre la décision modificative n°3, ainsi que les principales orientations du futur budget primitif pour 2020 qui sera soumise au vote du Conseil régional en décembre prochain. Plusieurs nouvelles actions sont proposées dont l'approbation des nouvelles modalités de calcul de la Dotation annuelle des crédits de fonctionnement (DACF) aux lycées publics et l'augmentation de l'enveloppe budgétaire dédiée à hauteur de 3,35 M€ sur 3 ans dont 1,2 M€ supplémentaires dès cette année.

La Région des Pays de la Loire s'engage pour l'avenir des jeunes Ligériens à travers une politique volontariste en matière d'éducation. Afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil aux élèves et de fonctionnement des établissements, l'assemblée régionale a voté l'approbation des nouveaux critères d'attribution et la revalorisation de la dotation annuelle des crédits de fonctionnement (DACF) attribuée aux lycées publics à hauteur de +3,35 M€ sur 3 ans.

Cette refonte résulte d'une réflexion menée en concertation par la Région avec les établissements afin de proposer notamment une meilleure équité de traitement, une couverture de charges mieux adaptée aux besoins réels et une plus grande lisibilité des critères. Le montant des dotations évolue en fonction des spécificités de chaque établissement dans le calcul des modalités d'attribution : état des bâtiments, effectifs, filières, ... :

- **Pour le « fonctionnement scolaire »** le montant par élève est désormais différencié et modulé par tranche de 500 élèves, permet de couvrir les frais de structure plus forts pour les petits lycées confrontés à certains coûts fixes identiques à ceux des établissements importants.
- **Pour le « fonctionnement des locaux »**, qui couvre le coût de l'énergie et l'entretien-maintenance, on tient compte du profil individuel de chaque établissement (profil énergétique, génération de bâti et moyenne des dépenses des 3 dernières années).

La Dotation annuelle des crédits de fonctionnement 2020 s'élèvera à près de 31,9 M€, dont 1,2 M€ abondés dès cette année au titre du nouveau règlement d'attribution. Cette dotation, qui sera votée au budget primitif 2020 en décembre prochain, concerne les 105 lycées relevant de l'Education nationale. Les lycées agricoles feront l'objet d'une revisite du calcul de leurs dotations de fonctionnement l'an prochain afin d'adapter les évolutions proposées à leurs particularités.

CONTACT PRESSE : Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr – 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97